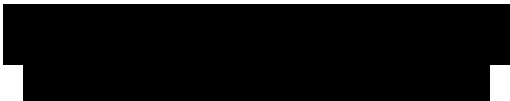


DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3367


RÉFÉRENCE N° 8641-3367



IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	
Numéro de la demande de soumission	3367
Numéro du dossier de prise en charge	2286
Numéro de la réclamation	8641
Chargé de projet	Josianne St-Onge
Coordonnées	jstonge@garantiegr.com 514 657-2333 , 228

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier	2
Table des matières	2
Contexte	3
Exigences générales	4
Instructions	5
Devis technique	7
1. Cadrage de la porte à l'arrière	7
2. Fenêtres	7
3. Escalier de l'unité 353	10
4. Porte fenêtre de l'unité 351 (indices d'infiltration d'eau sur la boiserie de finition)	12
5. Évent sur le toit	13
6. Signes de cernes d'eau dans le placard de la cuisine de l'unité 353	13
7. Seuils des portes d'entrée	14
8. Joints autour de la baignoire et douche	14
9. Portes intérieures (unités 351 et 353)	16
10. Boiseries (plinthes et cadrages)	18
11. Peinture des murs (unités 351 et 353)	21
12. Main courante de l'escalier (unité 353)	23
13. Maçonnerie	24
14. Allèges jointoyées (solin et chantepleures)	25
15. Chantepleures	27
16. Contre-solin du toit à l'entrée	28
17. Isolation de la fondation	29
18. Revêtement extérieur en lambris de bois	31
19. Revêtement de vinyle	32
20. Scellement pare-intempéries	34
21. Solins	35
22. Colonnes en aluminium	36
23. Scellant extérieur	37

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

VISITE AUX SOUMISSIONNAIRES PRÉVUE LE : 9 AVRIL 2025.

DÉPÔT DE SOUMISSION LE OU AVANT: 25 AVRIL 2025.

EXÉCUTION DES TRAVAUX : AVANT LE 18 JUILLET 2025.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

0.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

En référence au **dossier de réclamation 8641** dont les informations aux documents :

- Décision de l'administrateur no 6239 rendue le 30 novembre 2022

Concernant les points 1 à 24 de la décision.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

0.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Point 22. Cadrage au-dessus de la porte-fenêtre 351 : Aviser le représentant désigné de GCR au moins 24 heures à l'avance.
- Point 6. Revêtement de vinyle : Aviser le représentant désigné de GCR au moins 24 heures à l'avance.
- Point 21. Scellement pare-intempéries (grilles de ventilation) : Aviser le représentant désigné de GCR au moins 24 heures à l'avance
- Démobilisation (fin des travaux).
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

0.3 Aménagement du chantier

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

0.4 Énergie électrique temporaire

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

0.5 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

L'entrepreneur, à l'étape de la construction, demeure responsable des quantités de matériaux et des équipements à fournir pour la bonne marche de la mise en œuvre.

0.6 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris. Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Effectuer un nettoyage final intérieur comprenant entre autres le lavage de la fenêtre, le lavage des revêtements de plancher, le nettoyage des surfaces métalliques, le nettoyage des appareils d'éclairage, des appareils de chauffage et autres accessoires et si applicable, le nettoyage des miroirs, des appareils sanitaires et de la robinetterie.

0.7 Réunions de chantier

GCR convoquera une réunion de démarrage.

0.8 Codes et règlements

Exécuter les travaux conformément au **Code de construction du Québec [CNC 1985]**, aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de **Farnham**, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

0.9 Protection temporaire

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

0.10 Installations sanitaires

Prévoir les installations sanitaires temporaires requises.

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

DEVIS TECHNIQUE

1. CADRAGE DE LA PORTE À L'ARRIÈRE

Point de réclamation n° 12

12.1 Portée des travaux

Au niveau du rez-de-chaussée à la façade arrière, remplacer la porte fixe déformée par le poinçonnement fait par un ancrage.

12.2 Conditions existantes et correctif

- Remplacer la porte fixe de la double porte;
- Démonter/préserver/conservé le thermos de la porte fixe existante;
- Réinstaller dans la nouvelle porte.



2. FENÊTRES

Point de réclamation n° 13

13.1 Portée des travaux

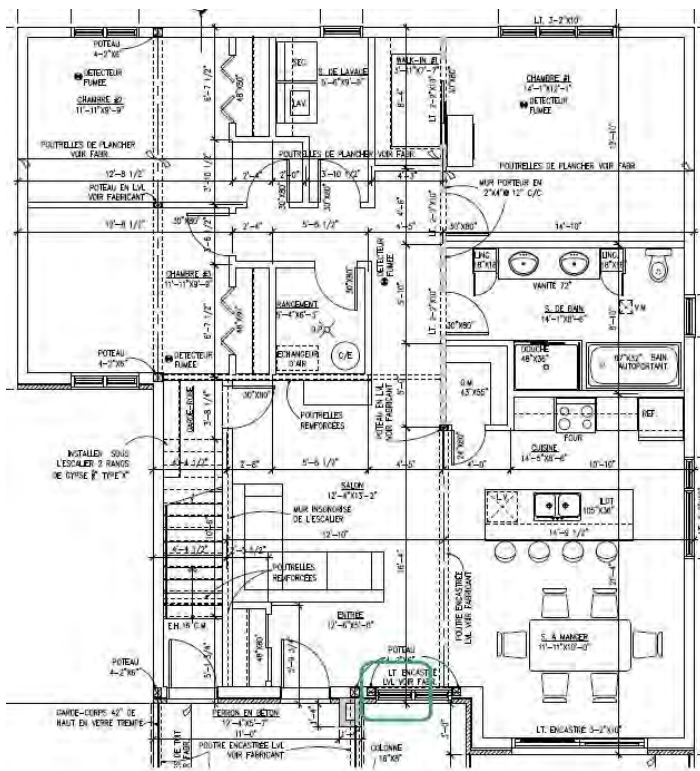
Fournisseur d'origine : Portes & Fenêtres 2000

Unité 351 :

- Ajuster une (1) fenêtre du salon.

Unité 353 :

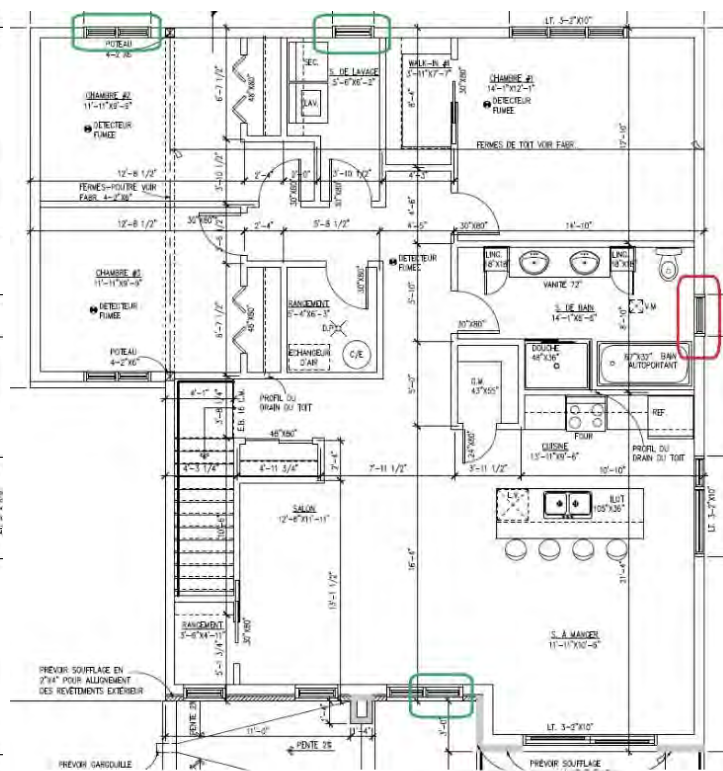
- Ajuster trois (3) fenêtres (salle de lavage, chambre 3 et salon);
- Remplacer le verre fissuré de la fenêtre de la salle de bain - +/- 67" x 24 3/16";
- Fournir et installer une vis sur une manivelle.



LÉGENDE

 FENÊTRE À AJUSTER

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE (UNITÉ 351)

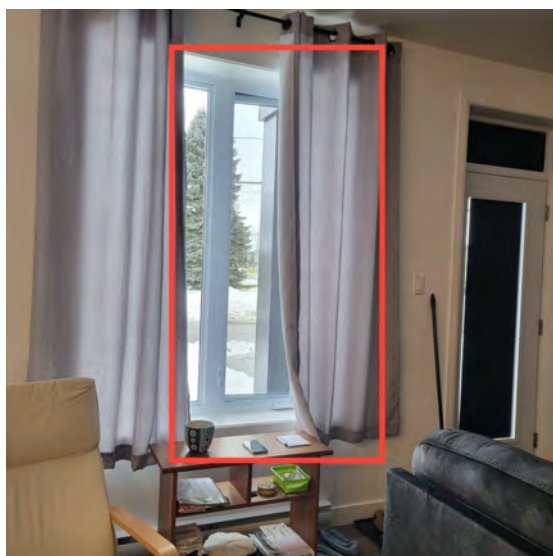


LÉGENDE

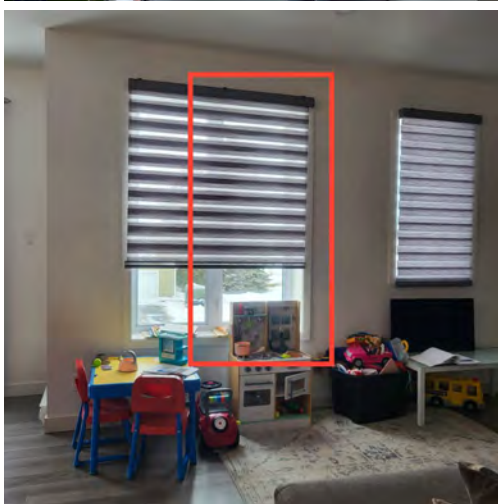
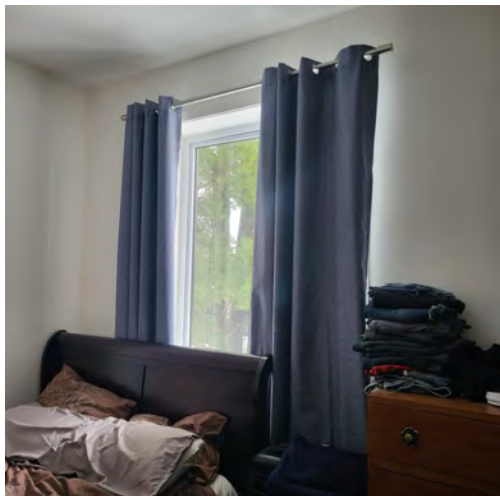
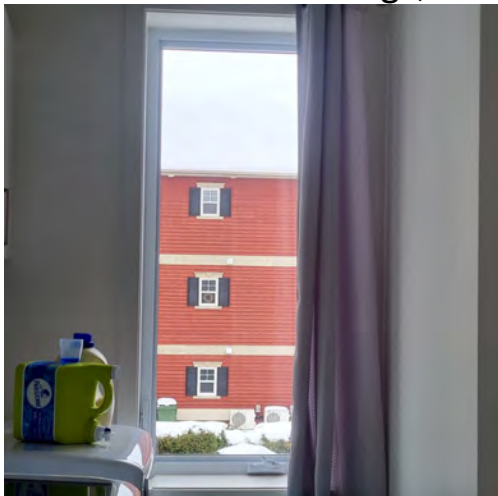
 FENÊTRE À AJUSTER
 THERMOS À REMPLACER

PLAN DU 2^E ÉTAGE (UNITÉ 353)

Unité 351 : salon

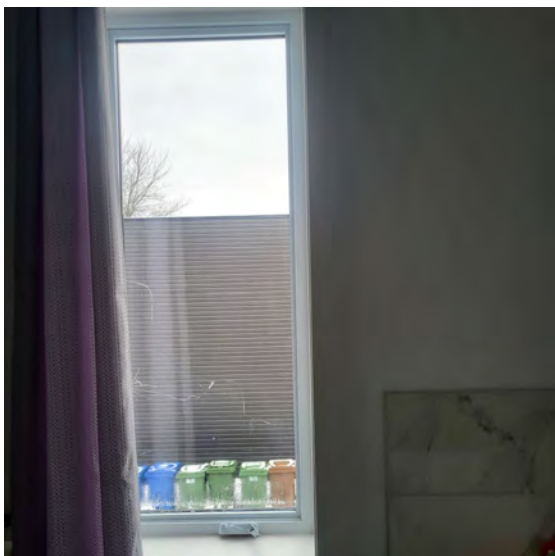


Unité 353 : salle de lavage, chambre 3 et salon



Au 353 absence de vis sur la manivelle.

Fenêtre de salle de bain de l'unité 353



3. ESCALIER DE L'UNITÉ 353

Point de réclamation n° 19

19.1 Portée des travaux

Refaire l'ensemble de l'escalier existant qui comporte une volée de 15 marches et 16 contremarches, avant les travaux prévus aux points de réclamation no 17 et 18.

19.2 Conditions existantes

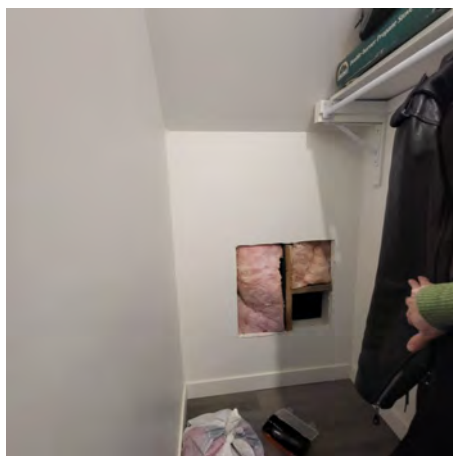
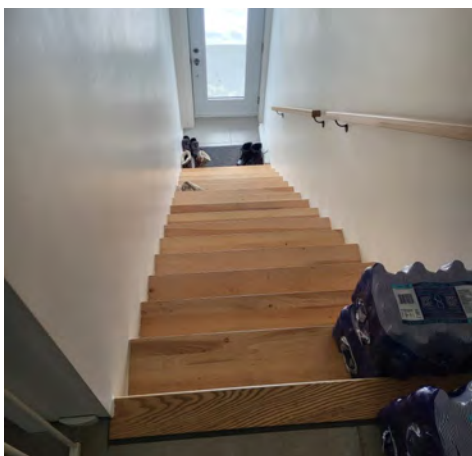
Retirer/préserver/conservier le revêtement des marches et contremarches.

19.3 Correctifs

- Fabriquer/installer un limon central;
- Visser les limons latéraux dans les fourrures (murs en béton avec coffrage isolant);
- Fabriquer deux (2) faux limons et pré-peinturer en blanc;
- Recouper les marches et les contremarches de la bonne largeur puis les réinstaller, fixer et goujonner;
- Visser les faux limons dans les fourrures.

19.4 Finition

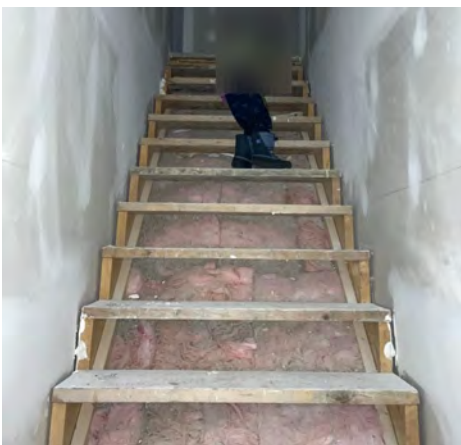
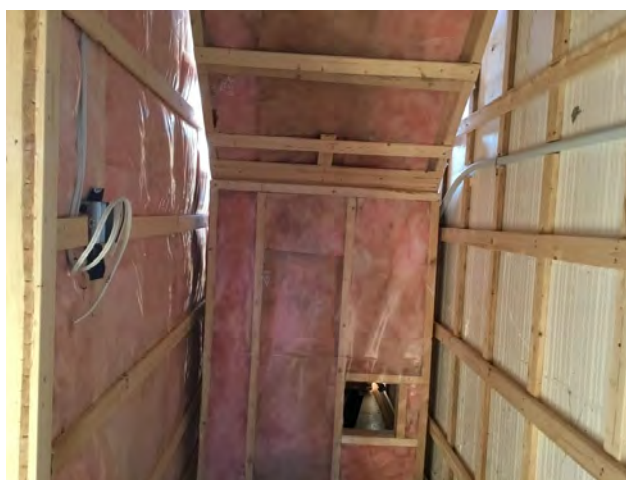
- Faire les retouches de teinture sur les goujons des marches et contremarches – couleur agencée à l' existant;
- Appliquer un mastic acrylique sur les têtes de vis des faux limons;
- Sceller la jonction des faux limons et des murs avec un scellant pour moulure;
- Appliquer une couche de finition sur les faux limons – couleur agencée aux plinthes existantes.



Exemple de construction



Photos de l'escalier durant la construction



4. PORTE FENÊTRE DE L'UNITÉ 351 (INDICES D'INFILTRATION D'EAU SUR LA BOISERIE DE FINITION)

Point de réclamation n° 22

22.1 Portée des travaux

Vérifier l'isolation du cadrage au haut de la porte-fenêtre et remplacer le soufflage de type MDF par un soufflage en bois.

22.2 Conditions existantes

- Retirer/préserver/conservier la moulure de finition à la jonction du gypse et du cadrage;
- Retirer le soufflage de type MDF;
- Vérifier l'état de l'ossature et l'isolation.

22.3 Correctifs

- Ajouter de l'isolant s'il y a lieu;
- Installer un nouveau soufflage en bois;
- Réinstaller les moulures.

22.4 Finition

Appliquer une couche d'apprêt et une couche de finition. Effectuer la finition sur le soufflage et sur la moulure prévue au point de réclamation no 17 et 18.

Photo du 10 décembre 2024



5. ÉVENT SUR LE TOIT

Point de réclamation n° 24

24.1 Portée des travaux

Au moment du correctif au point de réclamation no 23, ouvrir le conduit de l'évent et retirer l'isolant de polyuréthane qui obstrue l'évent de plomberie sur la toiture. Remplacer le conduit s'il y a lieu et sceller.



6. SIGNES DE CERNES D'EAU DANS LE PLACARD DE LA CUISINE DE L'UNITÉ 353

Point de réclamation n° 23

23.1 Portée des travaux

Isoler la partie intérieure du conduit de l'évent de plomberie.

23.2 Correctifs et finition

- Ouvrir le plafond du garde-manger;
- Après les travaux du point de réclamation no 24, installer une gaine isolante sur +/- 4 pi de conduit;
- Refermer le plafond de gypse;
- Plâtrer et poncer, plusieurs ponçages devront être faits jusqu'à l'obtention d'un fini uniforme, sans défaut;
- Percer une ouverture pour le luminaire;
- Peinturer le plafond en appliquant une couche d'apprêt et deux couches de finition de couleur et de fini agencés à l'existant - +/- 43" x 55".

23.3 Service électrique

Enlever / remettre le luminaire.



Photo durant la construction

7. SEUILS DES PORTES D'ENTRÉE

Point de réclamation n° 14

14.1 Portée des travaux

À l'unité 353, appliquer un joint de scellant blanc à la jonction du revêtement de plancher et du seuil de la porte d'entrée.

14.2 Conditions existantes

Nettoyer les surfaces de tout résidu.

14.3 Finition

Appliquer un scellant à la jonction des différents matériaux qui doit répondre à la norme ASTM C 920, type S, catégorie NS, classe 35, usages NT, M, A et O (granit).



8. JOINTS AUTOUR DE LA BAIGNOIRE ET DOUCHE

Point de réclamation n° 15

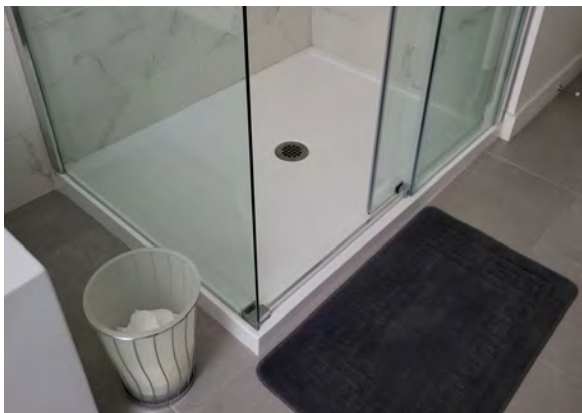
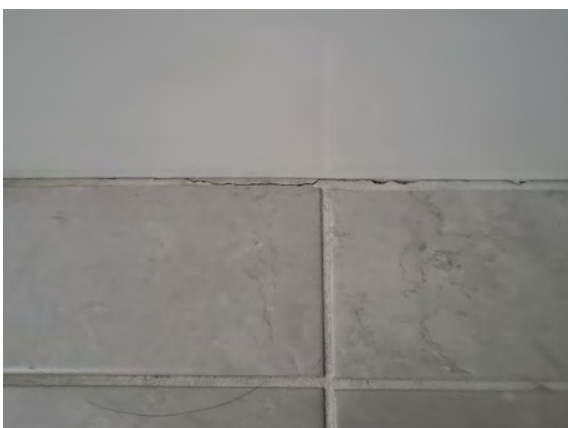
15.1 Portée des travaux

Aux unités 351 et 353, à la jonction du carrelage céramique et de la base de la baignoire - 32" x 59" et de la base de douche - 35" x 47" :

1. Remplacer le coulis pour remettre à l'état d'origine;
2. Appliquer un scellant.

15.2 Conditions existantes, correctifs et finition

- Gratter le joint de coulis sur toute sa profondeur et toute sa longueur;
- Nettoyer puis appliquer un scellant de type Mapesil-T plus ou équivalent approuvé - de couleur agencé à l'existant.



Unité 351



Unité 353

9. PORTES INTÉRIEURES (UNITÉS 351 ET 353)

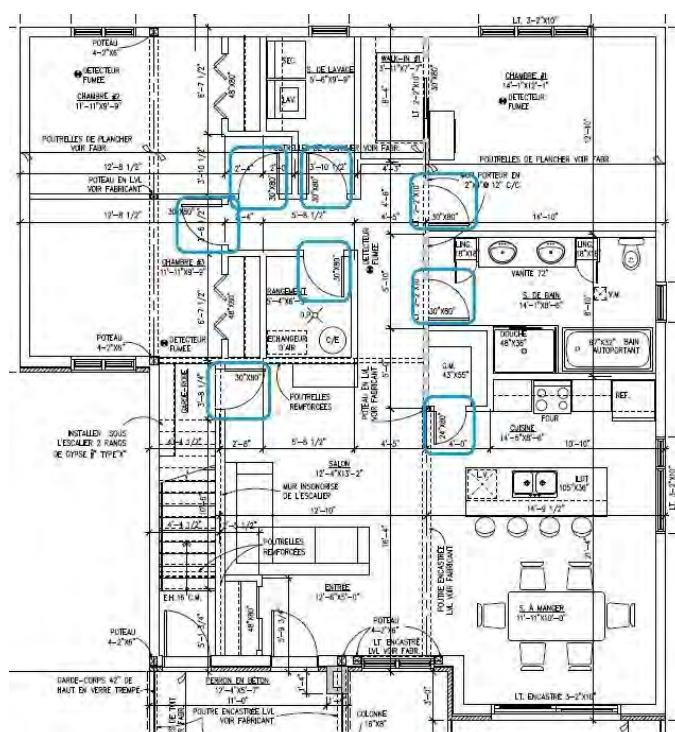
Point de réclamation n° 16

16.1 Portée des travaux

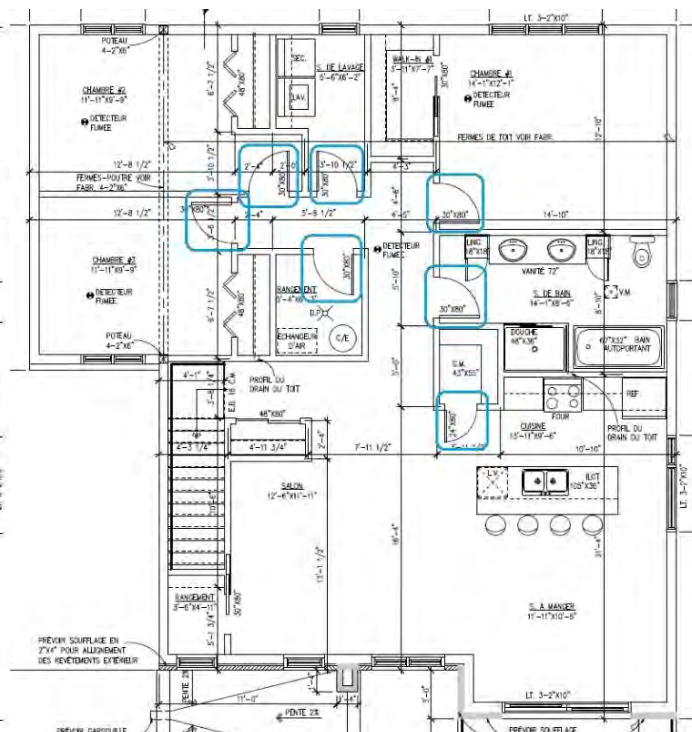
16.1.1 Pour huit (8) portes intérieures au rez-de-chaussée et sept (7) portes au 2e étage, ajuster les moulures d'arrêt et/ou les portes intérieures afin qu'elles soient bien alignées.

16.1.2 Fournir et installer le butoir de porte manquant sur une (1) porte intérieure (lieu à déterminer lors de la visite pour soumission) et sur les deux (2) portes d'entrée.

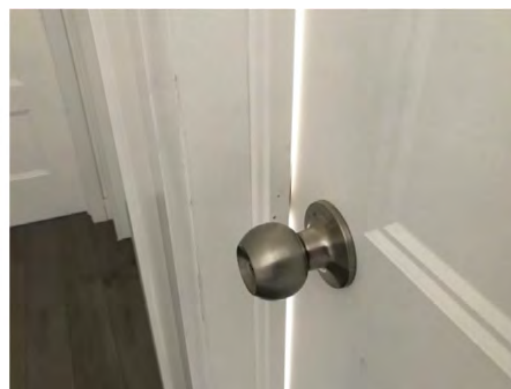
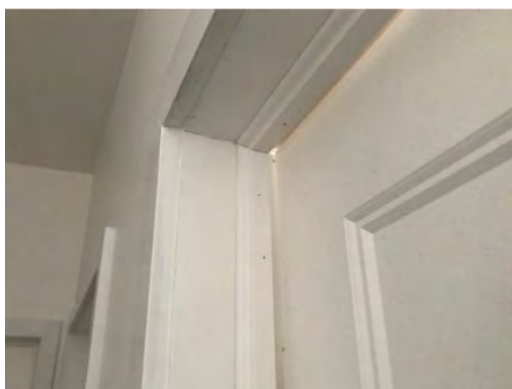
16.1.3 Fournir et installer des vis identiques pour toute la quincaillerie sur certaines portes (nombre de portes visées par cette intervention à déterminer lors de la visite pour soumission).

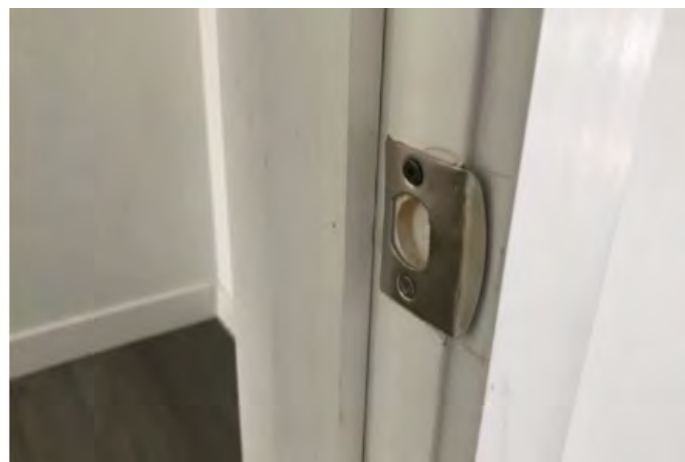
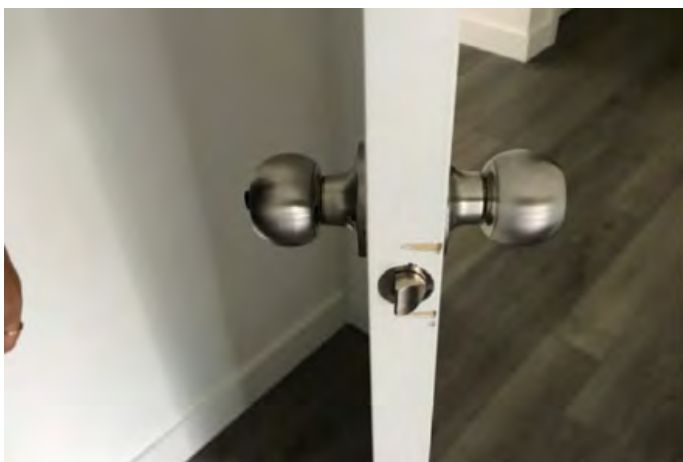
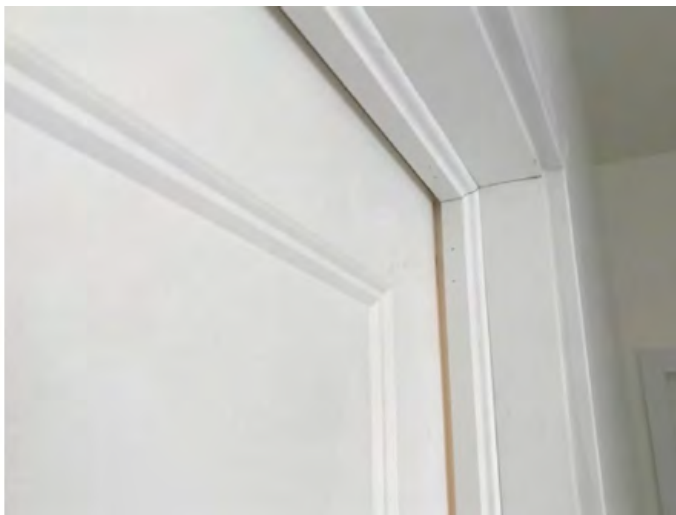
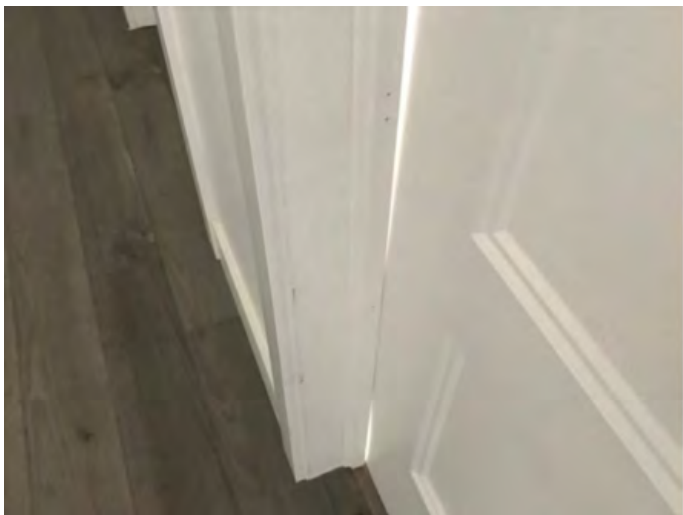


PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE (UNITÉ 351)



PLAN DU 2E ÉTAGE (UNITÉ 353)





10. BOISERIES (PLINTHES ET CADRAGES)

Point de réclamation n° 17

17.1 Portée des travaux

Dans les deux unités, pendant les travaux de sablage des murs prévu au point de réclamation no 18 :

- Corriger la finition sur la totalité des boiseries;
- Fournir et installer les boiseries manquantes.

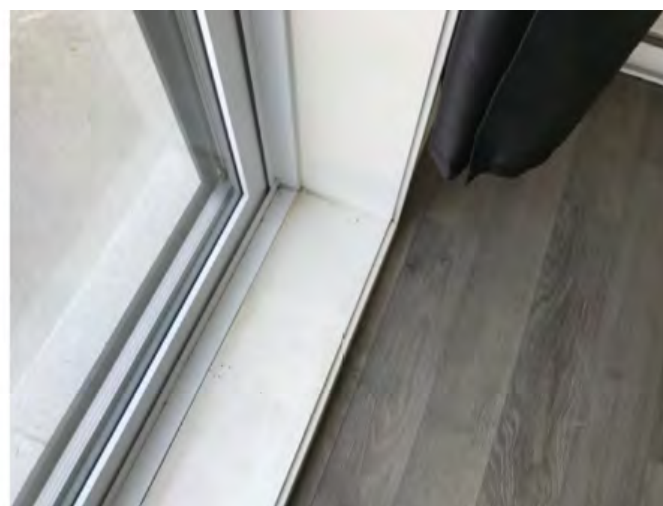
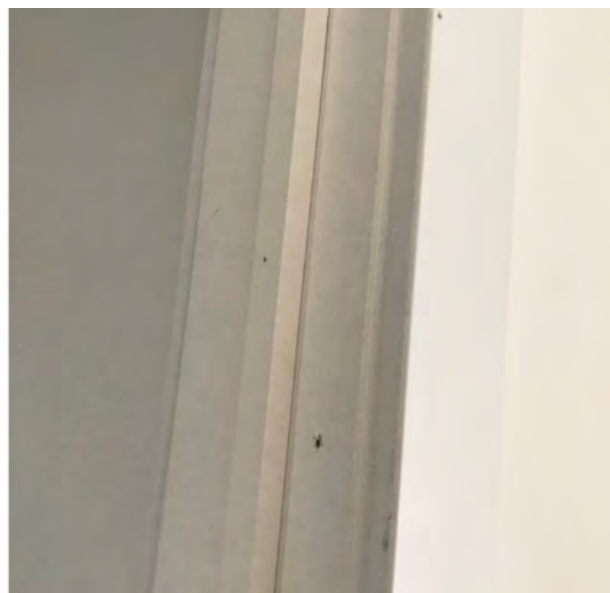
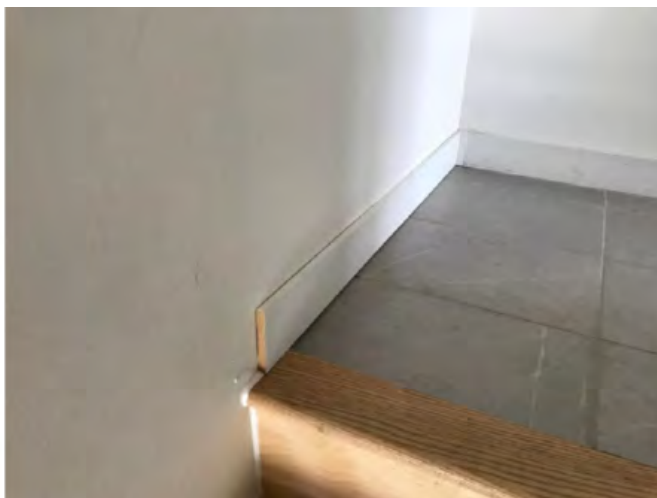
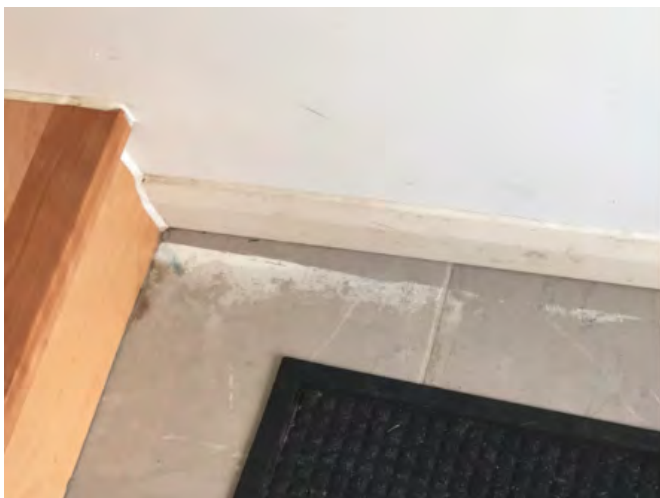
17.2 Conditions existantes et correctifs

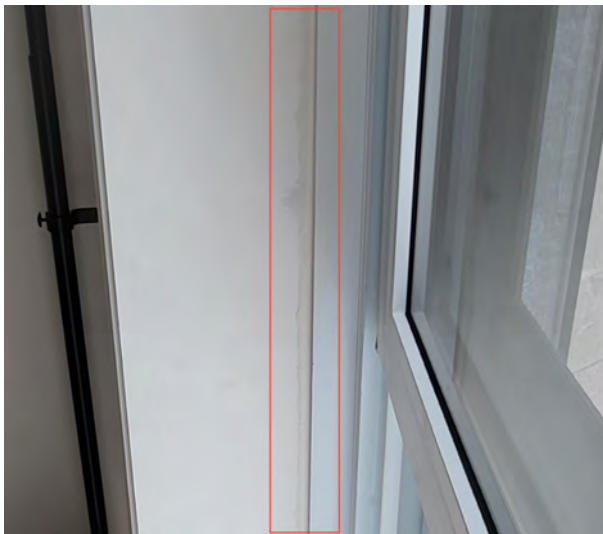
- Sabler et nettoyer les boiseries et les cadrages existants;
- Installer les moulures absentes;
- Enfoncer les têtes de clous de finition de 1 mm à 2 mm de la surface.

17.3 Finition

- Appliquer un mastic acrylique sur les têtes de clous de façon à rendre la surface uniforme;
- Sceller les jonctions des boiseries avec un scellant pour moulure;
- Peinturer les boiseries en appliquant une couche d'apprêt et deux (2) couches de finition de couleur et de fini agencés à l'existant - **environ 784 pi. Lin de plinthe + 18 cadrages/moulures de porte (intérieures et extérieures) + 15 cadrages/moulures de fenêtres + 2 cadrages/moulures de portes-fenêtres.**







11. PEINTURE DES MURS (UNITÉS 351 ET 353)

Point de réclamation n° 18

18.1 Portée des travaux

Repeindre les murs des deux logements afin d'obtenir un fini lisse et uniforme, à l'exception :

- Du mur de 12'-6" à gauche de l'entrée principale dans l'unité 351;
- Des garde-robes, local de rangement et garde-manger des deux unités.

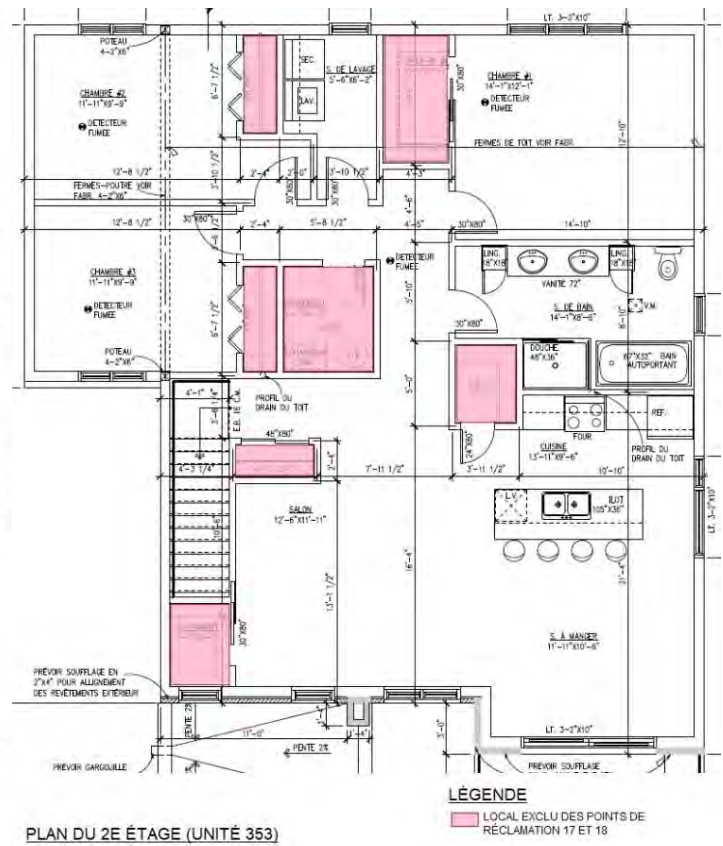
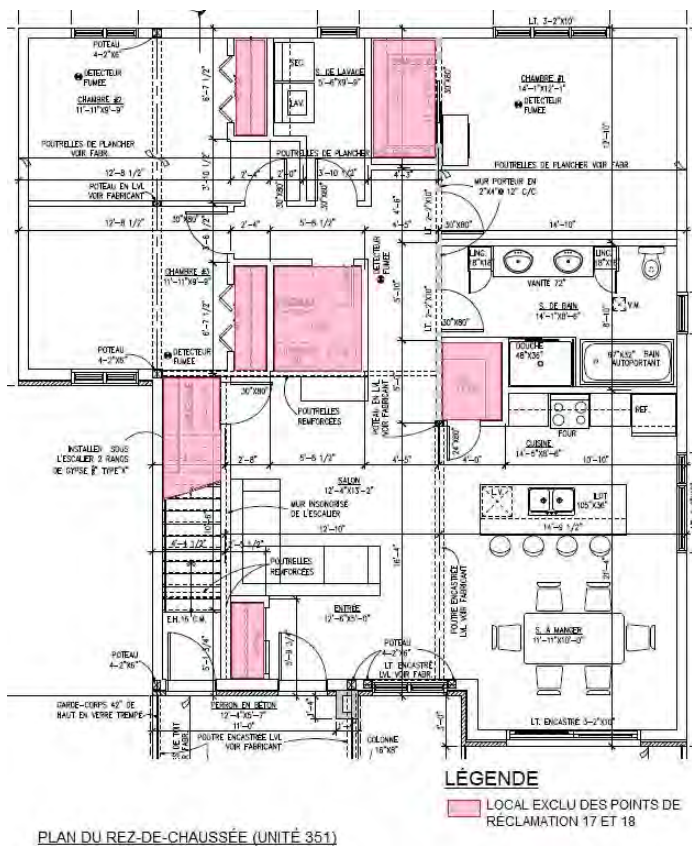
18.2 Conditions existantes et correctifs

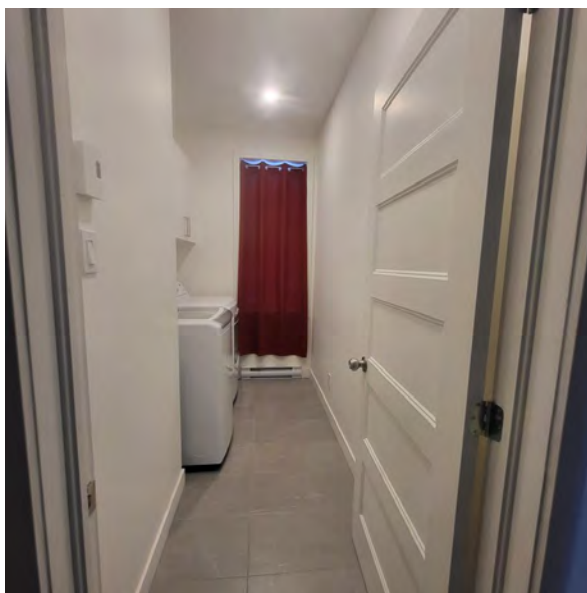
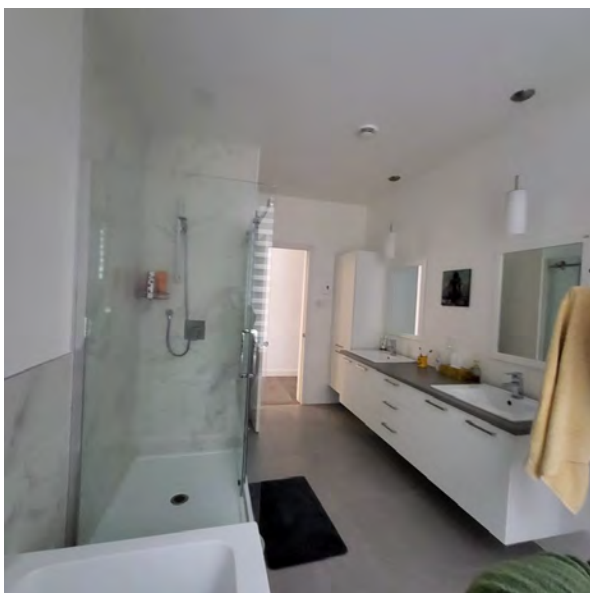
Sabler et nettoyer les murs jusqu'à l'obtention d'un fini lisse, uniforme et exempt de poussière.

18.3 Finition

Appliquer une (1) couche d'apprêt localement sur les réparations s'il y a lieu et deux (2) couches de finition de couleur et de fini agencés à l'existant - +/- 8000 pi.ca.

Plafonds à +/- 9'-2" de haut





12. MAIN COURANTE DE L'ESCALIER (UNITÉ 353)

Point de réclamation n° 20

20.1 Portée des travaux

Remplacer la main courante par une main courante continue.

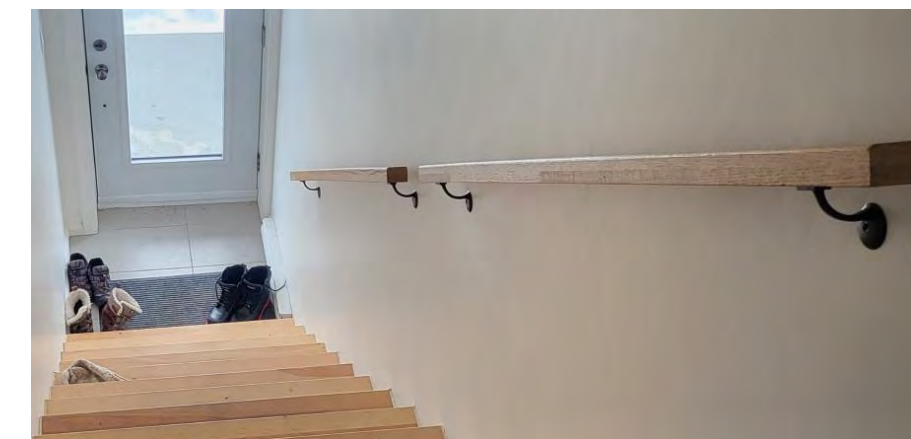
20.2 Conditions existantes

- Retirer et disposer des sections de main courante existantes;
- Plâtrer et poncer les ouvertures des fixations existantes, plusieurs ponçages devront être faits jusqu'à l'obtention d'un fini uniforme, sans défaut;
- Effectuer les travaux de peinture comme prévu au point de réclamation no 17;

20.3 Correctifs

Concevoir, fixer et installer une nouvelle main courante en référence à la fiche technique GCR FT-9.8.7. -0. - profil de main courante, couleur et finition agencées à l'existant / +/- 15 pi li de long.

N.B. Les supports existants pourront être réutilisés s'ils permettent d'être conforme à l'article 9.8.7.6. 1) du CNB, soit : Les mains courantes et les éléments sous les mains courantes, y compris les supports de main courante et les limons, ne doivent pas empiéter de plus de 100 mm sur la largeur exigée pour l'escalier.



13. MAÇONNERIE

Point de réclamation n° 2

2.1 Portée des travaux

Sur la terrasse de l'unité 351, remplacer le ressaut de brique qui s'appuie sur la terrasse de l'unité 351 (moins de 1 ½") par un ressaut de béton coulé en place et installer un solin traversant sous chapepleures.

2.2 Conditions existantes

- Retirer deux (2) sections de garde-corps;
- Retirer le bas de revêtement de brique en section sur quatre (4) rangs de haut;
- Étayer la maçonnerie qui demeure en place;
- Replier/conservé le pare-intempérie existant.

2.3 Correctifs

- Couler en place un ressaut de béton sur la terrasse;
- Fournir et mettre en œuvre un solin en acier galvanisé pré-peint muni d'un larmier avec pente vers l'extérieur et un solin membrané fixé avec des rondelles d'étanchéité (sur coffrage isolé) – En référence à la fiche technique GCR FT-9.20.13.6. – 01.1;
- Prévoir 10 % de nouvelle maçonnerie telle que l'existante;
- Nettoyer la brique existante et remonter la maçonnerie en section en confectionnant des chapepleures – En référence à la fiche technique GCR FT-9.20.13.8. – 01.

2.4 Finition

Réinstaller les garde-corps.



14. ALLÈGES JOINTOYÉES (SOLIN ET CHANTEPLEURES)

Point de réclamation n° 3

3.1 Portée des travaux

En référence à la fiche technique GCR FT-9.20.13. – 01, en façade principale :

- Mettre en place un solin et des chantepleures sous les allèges jointoyées de six (6) fenêtres;
- Sceller le dessus de tous les joints des allèges et bandeaux de pierre architecturale (avant travaux du point de réclamation no 5).

3.2 Conditions existantes

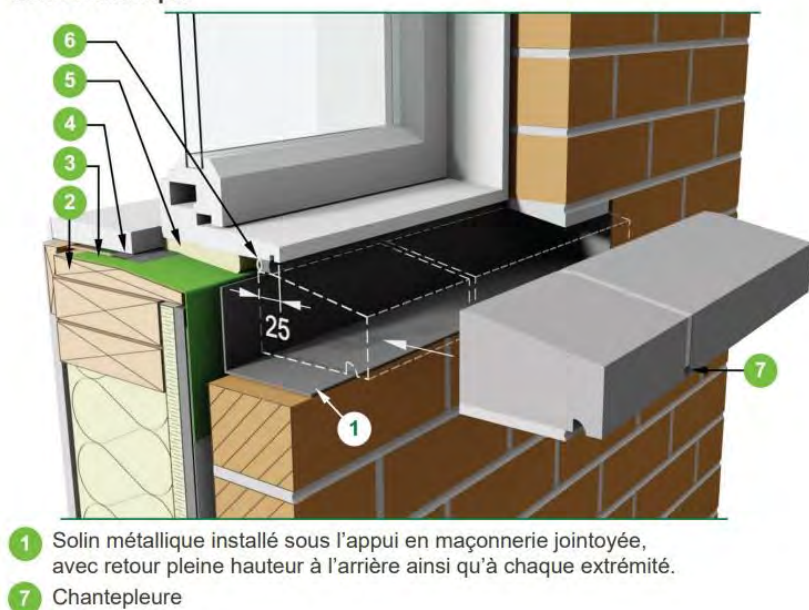
- Retirer les allèges jointoyées aux six (6) fenêtres;
- Retirer un rang de brique sous quatre (4) fenêtres;
- Aux autres bandeaux de pierre architecturale et aux allèges des portes & portes-fenêtres, scier avec une lame à diamant les joints de mortier sur le dessus (profondeur = à la largeur) – environ 26 joints.

3.3 Correctifs et finition

- Installer un solin avec retour pleine hauteur jusque sous le niveau de la fenêtre à l'arrière et à chaque extrémité;
- Nettoyer la maçonnerie existante et réinstaller en confectionnant les chantepleures (dans la brique, espacées d'au plus 32 pouces);
- Jointoyer les allèges de fenêtre de façon à laisser un creux sur le dessus (profondeur = à la largeur);
- Combler le dessus de tous les joints horizontaux avec un scellant de type Sikaflex-1a ou équivalent approuvé – environ 32 de couleur gris standard et 17 de couleur blanche.

Figure 9.20.13. - 01.1

Solin métallique



Allèges jointoyées de fenêtre



Autres bandeaux de pierre architecturale et aux allèges des portes & portes-fenêtres



15. CHANTEPLEURES

Point de réclamation n° 10

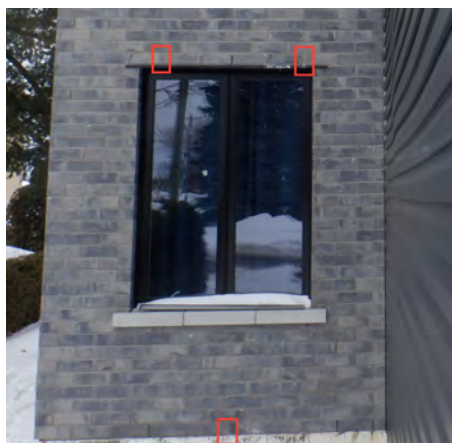
10.1 Portée des travaux

En façade principale, mettre en place les chantepleures manquantes :

- Au-dessus d'une fenêtre du rez-de-chaussée;
- À la base de la maçonnerie en jonction des murets de fondation.

10.2 Correctifs

Percer le mortier sur la largeur du joint de 70 mm² (0,1 po²) minimum, pour assurer la présence de chantepleures espacées d'au plus 800 mm (32 pouces) - environ 16 percements.



16. CONTRE-SOLIN DU TOIT À L'ENTRÉE

Point de réclamation n° 9

9.1 Portée des travaux

Installer un contre-solin métallique.

9.2 Conditions existantes

Retirer la membrane 3M noire.

9.3 Correctifs

Remonter la membrane sur la maçonnerie en référence au détail à la figure 9.26.4-02.4 par la mise en place :

- D'un contreplaqué, d'un trait de scie dans le joint de maçonnerie;
- D'un solin de base compatible avec la membrane de toit existante;
- D'un contre solin soudé.

Photo du bénéficiaire

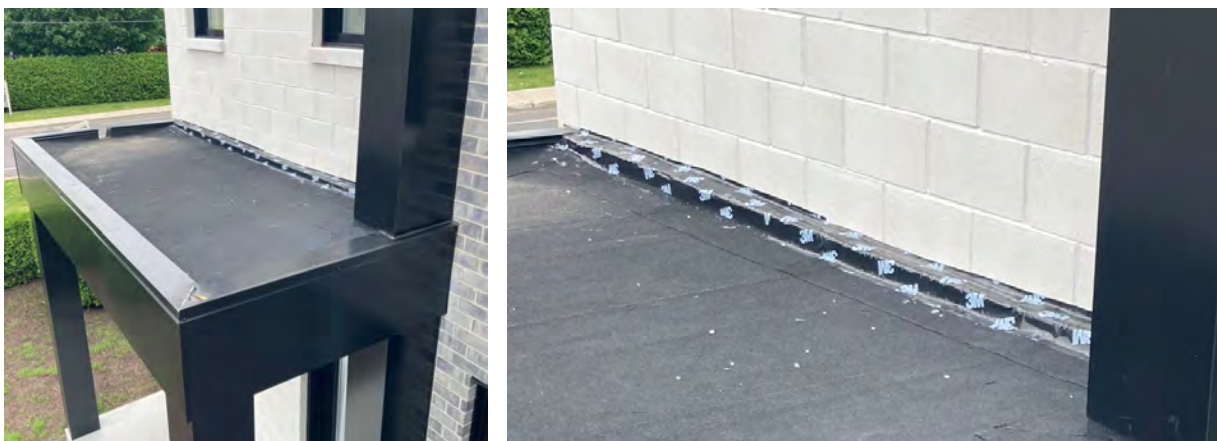


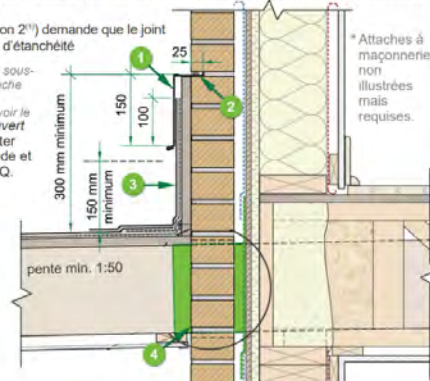
Photo au rapport d'inspection GCR du 747350 du 21 octobre 2021



Figure 9.26.4. - 02.4

Toit à étanchéité bitume modifié et murs de maçonnerie (La membrane de couverture bicouche doit remonter, à la jonction de la maçonnerie du mur, sur au moins 150 mm.)

- 1 Le contre-solin exigé au paragraphe 9.26.4.6. 2) du Code doit pénétrer d'au moins 25 mm dans la maçonnerie et se prolonger d'au moins 150 mm vers le bas, en recouvrant d'au moins 100 mm la membrane de couverture (2) posée sur la maçonnerie. (ce contre-solin doit recouvrir toute la hauteur, vers le bas, si la membrane de toit ne résiste pas aux ultraviolets, contrairement à la bi-couche dont la couche de finition est granulée.)
- 2 L'AMCQ (dévis couverture, division 2^o) demande que le joint soit scellé au moyen d'un produit d'étanchéité
- 3 Le solin de base (composé d'une sous-couche thermosoudée et d'une couche de finition 250 gr., sur panneau de support approuvé par le fabricant, voir le dévis, division 2 de l'AMCQ) recouvert du contre-solin (1) doit remonter d'au moins 150 mm selon le Code et d'au moins 300 mm selon AMCQ.



17. ISOLATION DE LA FONDATION

Point de réclamation n° 4

4.1 Portée des travaux

Installer un panneau de type fibrociment de Finex 1/4" d'épais fixé dans le béton sur l'isolant visible en partie hors sol de la fondation, afin de le protéger.

4.2 Conditions existantes

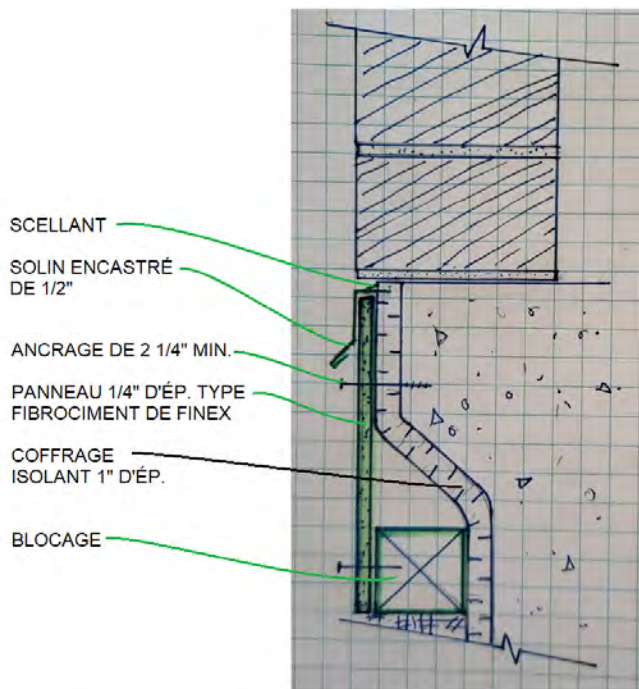
Retirer/préserver le gazon sur toute l'épaisseur des racines, puis creuser sur environ 4 po de profond

4.3 Correctifs

- Installer un blocage sous l'encoche à brique pour empêcher le panneau de fibrociment de pivoter dans le sol - environ 17 pi. Lin;
- Fournir et installer un panneau de type fibrociment de Finex et fixer dans le béton avec des ancrages de 2 1/4" de long minimum @ +/-24" c/c – sur environ 135 pi. Lin.
- Environ 3/8" sous le mortier de la partance du revêtement de brique, encastrer de 1/2" dans l'isolant un solin métallique avec larmier et sceller à la jonction de l'isolant - environ 17 pi. Lin;

4.4 Finition

Remblayer avec la terre existante et de la nouvelle terre, puis réinstaller le gazon.



DÉTAIL D'INSTALLATION SOUS LE REVÊTEMENT DE BRIQUE



18. REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN LAMBRIS DE BOIS

Point de réclamation n° 5

5.1 Portée des travaux

Faire la réfection (complètement ou partiellement?) du revêtement de lambris de bois afin de :

- Permettre le drainage et la ventilation de la lame d'air;
- Traiter les coupes horizontales.

5.2 Conditions existantes et correctifs

- Retirer le revêtement de clin de bois dans le haut de quatre (4) élévations en façade principale – couleur agencée à l'existant;
- Retirer le solin à la jonction des bandeaux de pierre architecturale;
- Détacher/conservé le pare-intempérie existant;
- Dévisser ou recouper partiellement les fourrures afin de permettre l'insertion du solin traversant.

5.3 Correctifs et finition

- Insérer un nouveau solin métallique traversant derrière le pare-intempérie à la jonction des bandeaux de pierre architecturale;
- Remplacer le pare-intempérie et ragréer s'il y a lieu;
- Installer le revêtement de clin de bois de même spécification que l'existant;
- Ajouter un grillage pour le premier rang de revêtement;
- Protéger les extrémités et les coupes selon les recommandations du fabricant;
- Exécuter le nouveau scellant de façon uniforme aux différentes jonctions et pourtours du luminaire - de couleur agencée au revêtement.

5.4 Service électrique

Retirer/réinstaller un (1) luminaire.





planche coupée non peinte



Aucune ventilation.



19. REVÊTEMENT DE VINYLE

Point de réclamation n° 6

6.1 Portée des travaux

Aux deux élévations à la façade de gauche, le revêtement de vinyle présente une courbure sur chaque élévation (voir encadrés en rouge sur les photos).

Effectuer les correctifs pour assurer une finition uniforme et une planéité acceptable des surfaces.

6.2 Conditions existantes

- Détacher et garder en place le revêtement de vinyle sur toute la longueur et sur environ 3/4" de la hauteur;
- Retirer les moulures d'extrémité de type "J-trim" s'il y a lieu
- Dévisser partiellement les fourrures de sorte à créer un espace derrière tout en les gardant en place.

6.3 Correctifs et finition

- Installer des cales derrière les fourrures de part et d'autre des courbes;
- Revisser les ancrages des fourrures
- Installer de nouvelles moulures d'extrémité de type "J-Trim" s'il y a lieu;
- Rattacher le revêtement de vinyle.
- Appliquer un scellant autour de la plaque d'appui du robinet.

20. SCCELLEMENT PARE-INTEMPÉRIES

Point de réclamation n° 21

21.1 Portée des travaux

Isoler et sceller les conduits de ventilation au niveau du 2e plan de protection – deux (2) conduits sur l'élévation arrière et six (6) conduits sur l'élévation droite.

21.2 Conditions existantes

- Retirer/préserver les boîtiers de ventilation;
- Retirer les moulures de finition;
- Détacher le revêtement de vinyle au pourtour des percements et recouper sur environ 2";
- Dévisser et/ou couper les fourrures pour permettre d'installer une nouvelle section de pare-intempérie.

21.3 Correctifs et finition

- Isoler et fixer/sceller le pare-intempérie au pourtour des conduits et tuyaux qui traversent les cloisons extérieures;
- Revisser les fourrures et rattacher le revêtement de vinyle;
- Fournir et installer de nouvelles moulures de finition à la jonction du revêtement de vinyle et des boîtiers de ventilation;
- Réinstaller les couvercles et les boîtiers de ventilation;
- Sceller la jonction des moulures et des couvercles de ventilation.



Photos d'inspection GCR 749990 du 22 février 2022



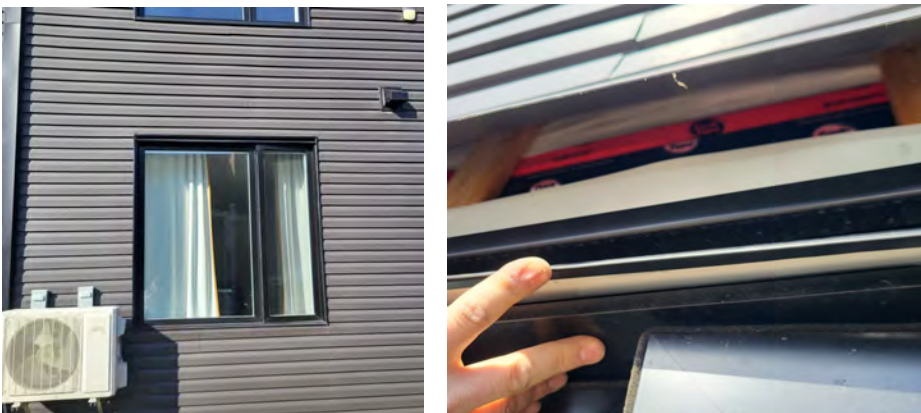
21. SOLINS

Point de réclamation n° 8

La vérification du 14 mars 2025 nous a permis de constater que les solins traversants au-dessus des fenêtres au revêtement de vinyle sont conformes aux règles de l'art.

Aucune portée des travaux n'est requise pour ce point au revêtement de vinyle.

L'installation des solins traversant au-dessus d'une fenêtre et d'une porte-fenêtre au revêtement de clin de bois sera vue lors des travaux correctifs du point de réclamation no 5.



22. COLONNES EN ALUMINIUM

Point de réclamation n° 7

7.1 Portée des travaux

Remplacer le recouvrement d'aluminium de deux (2) colonnes :

- Colonne gauche du balcon d'entrée d'environ 9'-6" x 12 ½" x 9" ;
- Colonne gauche de la terrasse du 351 d'environ 10'-3" x 5 9/16" x 5 9/16".

7.2 Conditions existantes

Colonne gauche du balcon d'entrée, remplacer en partie le soffite

Colonne gauche de la terrasse du 35, retirer et réinstaller des moulures de finition.



23. SCELLANT EXTÉRIEUR

Point de réclamation n° 11

11.1 Portée des travaux

À la jonction de revêtements extérieurs, autour des portes et fenêtres et au pourtour des luminaires, corriger et /ou appliquer les joints de scellant.

11.2 Conditions existantes

Retirer toute trace de joints de scellant détachés et/ou fissurés.

11.3 Correctifs

- Insérer un boudin de mousse isolante pour boucher les fentes de plus de 1/8";
- Examiner chaque jonction de revêtements extérieurs, autour des portes et fenêtres et au pourtour des luminaires et appliquer le scellant aux endroits déficients;
- **NE PAS METTRE DE SCELLANT SOUS LES LINTEAUX D'ACIER À LA JONCTION DES FENÊTRES EN FAÇADE PRINCIPALE.**

Le scellant doit répondre à la norme ASTM C 920, type S, catégorie NS, classe 35, usages NT, M, A et O (granit).



